



EVALUATION DE L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ ET DE SES DIFFÉRENTES MENACES AU SÉNÉGAL

- Les experts nationaux sont unanimes sur le déclin de la biodiversité (espèces et écosystèmes) au Sénégal (Figure 1), qui a déjà des conséquences négatives sur l'économie et le bien-être des populations humaines.
- La gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité est au cœur du Plan Sénégal Emergent à 2035.
- L'État du Sénégal a consenti d'importants efforts pour la conservation de la biodiversité, notamment avec la création d'aires protégées. Le Sénégal compte 6 parcs nationaux, 12 Aires Marines Communautaires Protégées, 5 Réserves de Biosphère, environ 200 Forêts Classées, 2 Réserves Spéciales de faune, une Réserve Spéciale Botanique et 12 Aires Marines Communautaires Protégées.
- Le projet BIODEV2030 de facilitation d'engagements volontaires pour la biodiversité vise à accélérer l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques qui sont clés pour la biodiversité (BIO-) et le développement (-DEV), pour « inverser la courbe » du déclin de la biodiversité en promouvant une économie plus durable et résiliente.
- C'est dans ce contexte qu'un diagnostic scientifique de l'état de la biodiversité au Sénégal, des différentes menaces et de ses tendances évolutives a été réalisé afin d'éclairer les décideurs publics et privés, aux échelles sectorielles et nationale.

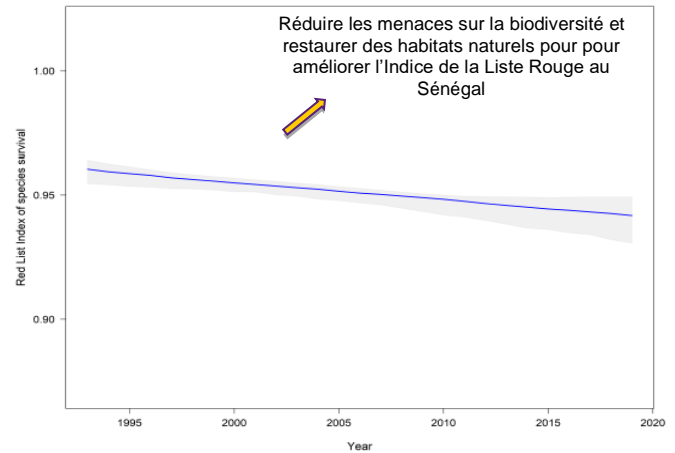


Figure 1: Évolution de l'Indice Liste Rouge de l'IUCN au Sénégal. La restauration des habitats naturels et la réduction des menaces pesant sur la biodiversité sont deux moyens complémentaires d'inverser la courbe du déclin de la biodiversité.

UNE RICHE BIODIVERSITÉ CONTRIBUE AU BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS AU SÉNÉGAL

La faune du Sénégal regroupe environ 4 330 espèces dont 46% d'invertébrées (groupe très hétérogène dans lequel les insectes constituent la classe la plus diversifiée suivie des mollusques et des crustacés) et 32% de vertébrées (environ 1 400 espèces). Toutes les classes de vertébrés sont présentes notamment les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères.

Les mammifères domestiques présentent des effectifs assez élevés et sont essentiellement représentés par des bovins (10 races dont 3 locales et 7 introduites), des ovins (8 races dont 4 introduites), des caprins (5 races dont 3 importées), des porcins, des équins (8 races dont 4 importées), des asins et des camélins (1 race locale chacune).

Le Sénégal compte environ 3645 espèces végétales, dont 50 % d'herbacée, et 32 espèces de la flore sont endémiques. Les champignons comptent 250 espèces. Les plantes cultivées les plus connues sont : l'arachide, le coton, le mil, le sorgho, le riz, le fonio, le niébé, le maïs.

Les écosystèmes terrestres sont également des composantes essentielles de la biodiversité sénégalaise. Forêts, savanes, steppes, formations végétales particulières (palmeraie, bamboueraie, formations halophytes, plantations forestières, parcs agroforestiers, forêts galeries, etc.), accueillent une diversité faunistique et floristique d'une exceptionnelle richesse et **fournissent de nombreuses et précieuses contributions aux populations** humaines (biens, services de régulation, culturels et valeurs patrimoniales associées).

Le Sénégal est traversé par cinq systèmes fluviaux et des rivières appartenant aux bassins des fleuves Sénégal, Saloum, Gambie et Casamance. Le réseau hydrographique sénégalais, comprend aussi des lacs dont les plus importants sont le lac de Guiers situé au Nord et le lac Tamna situé au centre ouest. Ces écosystèmes



fluviaux et lacustres abritent une vaste diversité biologique et **fournissent de nombreux biens et services aux populations humaines.**

Enfin, il faut signaler la présence des côtes sénégalaises s'étendant sur plus de 700 km et présentant une diversité d'écosystèmes (côtes sableuses et rocheuses, zones deltaïques et estuariennes, zones humides côtières (Niayes), îles sableuses et la zone économique exclusive) **fournissant eux aussi de nombreuses contributions aux populations humaines.**

MENACES ET SECTEURS PESANT SUR LA BIODIVERSITÉ DU SENEGAL

Le diagnostic scientifique des menaces réalisé dans le cadre de BIODEV2030 s'est basé sur une revue de littérature, l'utilisation de la Liste Rouge de l'UICN, de la métrique STAR (Species Threats Abatement and Restoration) et des consultations d'experts.

Au Sénégal, au total, sur les 3009 espèces évaluées sur l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétale et animale réalisé par l'UICN, 243 sont menacées ou quasi menacées (**Tableau 1**), soit 8% des espèces évaluées. Cela reste inférieur à la moyenne mondiale mais se traduit par d'importantes pertes de bien-être des populations humaines.

Règne	Classes	Nombre espèces menacées
Animaux	Oiseaux	44
	Reptiles	10
	Mammifères	36
	Poissons	95
	Arthropodes	3
	Mollusques	18
Végétaux	Plantes	37
Total		243

Tableau 1: Synthèse sur les grands groupes taxonomiques menacés au Sénégal

Ce diagnostic a établi que les principales menaces pesant sur la biodiversité résultent des pressions directes, d'origine anthropique, suivantes : i) les **pratiques agricoles** comme la conversion des habitats naturels, la pollution par les intrants chimiques ou les brûlis, ii) la **surpêche** et iii) l'**exploitation des ressources forestières** (bois énergie et autres usages).

Il est à souligner qu'au Sénégal, la perte de diversité biologique est accentuée par divers facteurs indirects comme par exemple i) la **pauvreté** qui accentue la pression sur certaines ressources (migration de populations vers des zones plus pourvues en ressources biologiques notamment dans le secteur de la pêche maritime artisanale), ii) les **conflits** qui limitent la réussite des programmes de conservation de la diversité biologique

ou encore de certains dispositifs juridiques ou institutionnels par exemple la Loi 64-04 portant domaine national qui classe les zones les plus riches en biodiversité en zone classée et donc inaccessibles aux populations.

RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations sont les suivantes :

- **Le renforcement de la sensibilisation** des acteurs économiques sur leurs impacts et dépendances vis à vis de la biodiversité, ainsi que sur les bénéfices pour les populations associées à des écosystèmes en bonne santé et donc la nécessité de sa conservation pour le bien-être des populations ;
- **La responsabilisation des communautés** dans la conservation et la gestion des ressources naturelles ;
- **L'identification des synergies entre les secteurs économiques clés** tout en définissant des engagements volontaires afin de renforcer leur potentiel de réduction des menaces sur la biodiversité dans les territoires ;
- **La valorisation de la biodiversité** à travers une meilleure prise en compte de la biodiversité par le secteur privé et surtout des industriels des secteurs de l'agriculture et de la pêche ;
- **La création d'aires protégées et d'aires communautaires protégées** dont la cogestion serait faite par l'Etat et les populations avec une forte implication des acteurs du secteur privé ;
- **Le renforcement du partenariat** entre les gestionnaires des aires protégées, les communautés locales et les autres acteurs comme les ONG et le secteur privé ;
- **Le renforcement des stratégies de protection** des espèces domestiques endémiques telles que le Taurin Ndama et le Zébu Gobra ;
- **La consolidation de la prise en compte de la biodiversité** dans le cadre des accords de coopération bilatérale; et
- **La mise en place d'une liste rouge nationale** des espèces menacées.
- **La recherche** pour améliorer les connaissances et les pratiques et mieux évaluer les services écosystémiques.

À propos de BIODEV2030

BIODEV2030 se concentre sur l'intégration de la biodiversité par le biais d'engagements volontaires sectoriels issus d'un dialogue multipartite dans des pays pilotes. Financé par l'Agence française de développement (AFD), le projet est mis en œuvre par l'UICN, le Fonds mondial pour la nature - France (WWF-France) et Expertise France. L'UICN met en œuvre le projet au Bénin, au Burkina Faso, en Ethiopie, à Fidji, en Guinée Conakry, au Kenya, au Mozambique et au Sénégal.

Pour plus d'informations sur le projet, contactez.

MAAMOURI Faouzi : faouzi.maamouri@iucn.org

Amadou Oumar TOURE : amadou.toure@iucn.org